

■ **GLOBAL EARTH COMMUNICATIONS SA**, à Genève, achat, vente de matériel de communication, etc. (FOSC du 16.09.2002, p. 6). La société est déclarée dissoute d'office en vertu des articles 708 CO et 86 ORC. Par conséquent, sa raison sociale devient: **GLOBAL EARTH COMMUNICATIONS SA, en liquidation**. Liquidateur: l'administrateur président Kahn Si-kandar, lequel continue à signer collectivement à deux.
Journal no 3282 du 18.03.2003
(00916934 / CH-217.1.000.183-8)